

**AVIS DE PUBLICITE
MANIFESTATION D'INTERET**

Autorisation d'occupation du Domaine Public

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt d'une personne privée qui fait une proposition d'occupation d'un emplacement du domaine public pour exercer une activité de vente de poulets grillés les week-ends et les jours fériés.

Si aucun autre candidat ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, la Commune attribuera l'emplacement à la personne privée qui a déjà fait une demande.

Publié le	05 octobre 2023
Date limite de remise des propositions	16 octobre 2023 à 12h00 Tout dossier déposé postérieurement à cette date <u>ne sera pas accepté.</u>
Objet de l'occupation	Autorisation d'occupation du domaine public pour une activité de vente de poulets grillés les week-ends et les jours fériés. Toute autre demande d'activités ne sera pas acceptée.
Lieu	Sur la parcelle cadastrée CM 1460 située à l'entrée du complexe sportif du Guillaume. 
Caractéristiques essentielles	Superficie maximale : 3 M X 3 M Jours d'exploitation : Week-ends et jours fériés de 7h00 à 15h00 Matériel : Chapiteau ou parasol
Type d'autorisation délivrée/ durée	L'autorisation prendra la forme d'un arrêté portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public à compter de la date de signature de l'AOT pour se terminer le 30 juin 2024. Sans possibilité de reconduction.
Redevance minimale	88,90€ /mois

<p>Conditions générales d'attribution</p>	<p>Les candidats doivent remettre leurs propositions avant la date limite mentionnée ci-dessus.</p> <p>Les propositions comportent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les pièces du candidat : K'bis de moins de 3 mois, assurance responsabilité civile professionnelle, justificatif d'adresse, copie de la carte d'identité du demandeur, attestation d'hygiène, - Descriptif de l'activité envisagée, - Moyens techniques mis en œuvre pour l'exercice de l'activité, - Visuels / intégration dans le site de l'activité, - Proposition de redevance domaniale. <p>Il est indiqué ici qu'une grande importance sera accordée à la qualité esthétique de la structure, aux équipements annexes ainsi qu'à l'harmonie dans l'environnement du site eu égard à la qualité des paysages.</p> <p>Les propositions seront analysées au regard de critères non hiérarchisés suivants :</p> <p style="text-align: center;">1. Valeur technique : (prestations et fonctionnement/adéquation entre le(s) produit(s) proposé(s) et l'activité/l'expérience ou la formation) 40 %</p> <p style="text-align: center;">2. Qualité du projet : qualité esthétique et intégration dans le site, qualité du matériel 40%</p> <p style="text-align: center;">3 . Proposition financière du candidat : 20 %</p>
	<p>Le dossier ainsi constitué devra être déposé dans un pli fermé portant la mention «PROPOSITION POUR UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR EXERCER UNE ACTIVITÉ DE VENTE DE POULETS GRILLES UNIQUEMENT LES WEEK-ENDS ET LES JOURS FÉRIÉS» contre récépissé ou envoyé par pli postal, à : Commune de Saint-Paul</p> <p style="text-align: center;"><i>Direction Valorisation Economique & Touristique Service Gestion du Domaine Public et Réglementation CS 51015 97864 Saint-Paul Cedex</i></p>
<p>Service à contacter pour tous renseignements</p>	<p>Commune de Saint-Paul Direction Valorisation Économique et Touristique Service Gestion du Domaine Public et Réglementation CS 51015 97864 Saint-Paul Cedex M. Régis AURE / Mme ELISABETH Sabine (Tél : 0262 45 90 69)</p> <p>Courriels :</p> <p>regis.aure@mairie-saintpaul.fr sabine.elisabeth@mairie-saintpaul.fr</p> <p><u>Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site internet de la Ville.</u></p>